

PASS Export RH

REGION BRETAGNE

Présentation du dispositif

Cette aide vise à soutenir le recrutement, en temps partagé, de la première ressource humaine dédiée à l'export d'une entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Les TPE ou PME de production ainsi que les TPE ou PME de service aux entreprises de production sont éligibles au dispositif si elles respectent les conditions suivantes :

- ne pas disposer de service ou de personnel dédié à l'internationalisation,
- avoir recours à un groupement d'employeur ou partager la ressource humaine dédiée à l'international avec une autre entreprise.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les activités de négoce ne sont pas éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention est plafonnée à 20 000 € et représente 50 % des coûts salariaux chargés (frais inhérents au recours au groupement d'employeur inclus).

L'aide est limitée à un accompagnement par entreprise.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Le dossier est à retourner à la Région Bretagne via leur plateforme en ligne.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié et de moins de 250 salariés.

Organisme

REGION BRETAGNE

- **Administration Régionale**
283 avenue du Général Patton
35711 RENNES CS 21101

Déposer son dossier

- https://aides.bretagne.bzh/account-management/crbr-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https:%2F%2Faid.es.bzh%2Faid.es%2F%3F_ga%3D2.177548133.1144104852.1626352406-1926826723.1625558257%23%2Fcrbr%2Fconnecte%2FF_EXTSPE_LI_INT%2Fdepot%2Fsimple&jwtKey=jwt-crbr-portail-depot-demande-aid.es&footer=https:%2F%2Faid.es.bzh%2Faid.es%2F%3F_ga%3D2.177548133.1144104852.1626352406-1926826723.1625558257%23%2Fcrbr%2Fmentions-legales.Mentions%20%C3%A9gales._self